



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL  
1700, rue Principale  
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0

## AVIS DE PROMULGATION

Le 10 avril 2018, le conseil municipal de Saint-Michel a adopté le *Règlement numéro 2018-230-1 de prévention incendie*.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de l'hôtel de ville, situé au 1700, rue Principale, Saint-Michel, durant les heures de bureau.

Saint-Michel, le 12 avril 2018

(s) Caroline Provost  
Caroline PROVOST  
Secrétaire-trésorière adjointe